

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2010

L'an deux mil dix, le premier octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 septembre, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ALLES, Maire.

Etaient présents : Présents : M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, Mme DUPONT, M. Alain CRISTOFOLI, M. Thomas ZUMBIEHL et M. Alain CORDIER. **Absents** : M. Pascal GEORGE qui donne pouvoir à M. Alain CRISTOFOLI, Mme Olivia-Jane LACROIX qui donne pouvoir à Mme DUPONT, Mme Chantal LEFEVRE, M. LECACHEUX ET M. Francis MAILLET. **Secrétaire de séance** : M. Maurice CHANCLUD. **Monsieur le Maire demande** aux conseillers municipaux leur accord afin de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Demande de subvention pour la reconstruction de la station d'épuration de LA BATE - Région Ile de France, Agence de l'eau.

- PLU : Convention de mise à disposition pour une assistance à maîtrise d'ouvrage entre l'Etat représenté par la Direction Départementale des Territoires et la Commune de Longvilliers.

- Demande d'affiliation au Centre Interdépartemental de gestion de la ville d'Argenteuil.

Le Conseil Municipal accepte. Le compte rendu de la séance du 25 juin 2010 est adopté à l'unanimité.

Décision Modificative Budget Primitif 2010 - M14 : Suite à l'ouverture d'une ligne de crédit pour pallier aux versements tardifs des subventions du contrat rural, le compte pour régler les intérêts bancaire n'avait pas été provisionné. Le budget est modifié comme suit : - 1000 euros dans le compte 6232 et + 1000 euros en 6615 intérêts des comptes courants. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Participation carte imagine'R : Une participation communale de 50% est accordée aux élèves de la commune scolarisés en établissement secondaire, elle sera versée à la famille sur présentation d'un reçu de paiement de la carte imagine'R, sur la base des tarifs des zones 4 - 6 ou 5 - 6, d'un relevé d'identité bancaire et d'un certificat de scolarité de l'étudiant. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Adhésion au contrat de bassin de l'Orge amont : La station d'épuration du hameau de Bouc Etourdi dépendant du bassin versant du ru du Rouillon et gérée par le Syndicat mixte Intercommunal de la Vallée Supérieure de l'Orge, il est souhaitable, pour obtenir des aides financières, d'adhérer au contrat de bassin de l'Orge amont. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Demande de subvention pour la reconstruction de la station d'épuration du hameau de LA BATE : Conseil Général des Yvelines, Conseil Régional et Agence de l'Eau : La station d'épuration de La Bâte est vétuste et en vue de sa reconstruction, il faut demander des aides financières à ces trois organismes. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

PLU : Convention de mise à disposition pour une assistance à maîtrise d'ouvrage entre l'Etat représenté par la Direction Départementale des Territoires et la Commune de Longvilliers : La DDT (ex DDEA) peut aider les communes dans l'élaboration d'un PLU à condition de signer une convention avec eux. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Demande d'affiliation au Centre Interdépartemental de gestion de la ville d'Argenteuil : La ville d'Argenteuil souhaite adhérer au CIG le 1^{er} janvier 2011. Chaque commune adhérente au CIG doit donner son accord. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Demande de subvention : la Ligue contre le cancer comité des Yvelines pour l'année 2011. Non retenue.

Contrat d'entretien pour les stations d'épuration de La Bête, Petit Plessis et Relevage de Reculet : La commission d'appel d'offres a retenu la société TERNOIS pour un contrat de 2 ans reconductible.

PNR : Révision de la Charte du Parc : Le rapport et conclusions motivées de la commission d'enquête a été envoyé en mairie le 10 septembre, il est à la disposition du public durant une année. Dans les prochains mois, le Conseil Municipal va devoir prendre une décision pour renouveler son adhésion au PNR.

Abattement taxe d'Habitation : La nouvelle loi de finance pour 2010 autorisait le Conseil Municipal à reconsidérer le niveau des abattements de la Taxe d'Habitation. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas modifier les délibérations actuellement en vigueur.

Route de Semont : M. CORDIER demande q'un courrier soit envoyé à la mairie de Dourdan pour leur demander de bien vouloir effectuer des travaux de voirie sur cette route compte tenu des nombreux passages pour accéder aux commerces, collèges et Lycées de Dourdan.

La séance est levée à 22H30

Pour extrait en Mairie le 4 octobre 2010.